

Supplique à Madame la Maire de Paris



Élue Maire de Paris samedi prochain 5 avril, Anne Hidalgo va rapidement constituer son équipe municipale avec la nomination de ses adjoints. L'un d'entre eux retient tout naturellement l'attention des syndicats : celle ou celui qui sera chargé(e) des ressources humaines. Le Syndicat UNSA des attachés des administrations parisiennes adresse une supplique à la nouvelle première Magistrate afin qu'elle fasse le choix d'une personne à la hauteur de ce que devrait être la politique de ressources humaines de la plus grande collectivité territoriale de France.

Madame,

Vous allez dans quelques jours être élue Maire de Paris. Vous serez la 16^e personne à porter ce titre depuis le 15 juillet 1789 et la 4^e depuis la résurgence au printemps 1977, après cent six ans d'interruption, de cette institution créée au début de la Révolution Française. Vous allez également être la première femme Maire de Paris. Votre élection – n'ayons pas peur des mots – est donc historique.

Le Syndicat UNSA des attachés des administrations parisiennes vous présente, de façon très sincère, tous ses vœux de plein succès dans vos nouvelles fonctions. Le fait que vous soyez depuis treize ans Première Adjointe au Maire de Paris et que vous connaissiez ainsi très bien le fonctionnement (parfois complexe) de l'administration parisienne représente un gage de réussite. Nous espérons notamment que votre mandature se déroulera de façon plus sereine que celles que vos [huit premiers prédécesseurs](#) ont connues de 1789 à 1794, et suivra le cours plus classique des trois premiers magistrats de la Capitale élus depuis 1977.

Nous savons que votre tâche est très importante (Paris correspond en fait à vingt grandes villes françaises) et que le choix de vos proches collaborateurs, et notamment de vos adjointes et adjoints, constituera le premier point aussi fort que lisible de votre mandature. Vous ne serez sans doute pas étonnée si nous vous écrivons que le choix de votre adjointe ou adjoint chargé(e) des personnels municipaux est pour nous essentiel. Les projets importants que vous avez déclaré vouloir conduire nécessitent d'ailleurs une forte implication de l'ensemble des agents ainsi peut-être que des modifications d'organisation qui auront une répercussion sur leurs conditions de travail.

Nous attendons donc que cet(te) élu(e) possède un certain nombre de qualités : une attitude

d'écoute vis-à-vis des représentants des personnels, un minimum de connaissance de la Fonction Publique afin d'éviter des incompréhensions se situant parfois à la limite de la caricature dans l'opposition des secteurs public et privé, une certaine conception de ce que l'on pourrait appeler l'arbitrage entre les propositions de l'administration et les demandes des organisations syndicales, faire en sorte que les Commissions administratives paritaires soient vraiment des lieux d'échanges et de débats et non pas des séances où les élus des personnels savent que tout est joué d'avance. Nous souhaitons également que cet(te) élu(e) considère les personnels non pas simplement comme une charge budgétaire mais comme une ressource.

Nous attendons qu'elle ou il évite un certain nombre de défauts : se fermer automatiquement (et inconsciemment ?) aux arguments des représentants des personnels, donner a priori et systématiquement raison à l'administration, considérer d'emblée que les cadres A sont des privilégiés, tomber dans le syndrome de la célèbre Zazie dans le Métro de Raymond Queneau (« *Tu causes, tu causes* ») en laissant parler les élus du personnel sans prendre aucunement en compte leurs arguments.

Peut-être pensez-vous en lisant ce passage de notre supplique qu'une telle personne n'existe pas et n'a jamais existé. Nous nous permettons de vous dire : détrompez-vous. Depuis trente ans que notre syndicat existe et siège via ses représentants à la Commission administrative paritaire des attachés, deux adjoints au Maire chargés des personnels ont pratiquement fait preuve de toutes les qualités énumérées ci-dessus en évitant la plus grande partie des défauts évoqués. Il s'agit de Claude-Annick Tissot (à la fin de la mandature de Jean Tiberi) et de François Dagnaud (pendant la première mandature de Bertrand Delanoë). La première n'a pas hésité à plusieurs reprises à refuser de voter dans le sens de l'administration pour des dossiers qui lui semblaient contestables, ce qui a permis aux représentants des personnels de faire valoir leur point de vue avec succès devant la CAP. Le second n'a pas eu recours à cette position tranchée mais n'a jamais hésité à retrousser les manches – si l'on peut dire – pour jouer un véritable rôle de médiateur entre l'administration et les élus syndicaux et parvenir ainsi à un accord équitable. Tous deux ont non seulement fait preuve de qualités d'écoute très appréciables mais n'ont jamais compté leur temps et leur peine pour entendre nos arguments et les concilier avec les demandes de l'administration.

Dans une optique charitable, nous éviterons de vous communiquer les noms de toutes et tous les adjoint(e)s au Maire de Paris qui, à notre sens, ont fait preuve des différents défauts que nous avons mentionnés ci-dessus, sans – hélas ! – montrer ne serait-ce que l'une des qualités souhaitées par notre organisation syndicale. Leur nombre élevé fait finalement figure de paradoxe, les qualités dont ont fait preuve Mme Tissot et M. Dagnaud correspondant au rôle normal que doit tenir à notre avis un(e) adjoint(e) au Maire de Paris chargé(e) des personnels.

En attendant avec espoir la nomination de votre adjoint(e), et en vous renouvelant nos vœux de réussite, nous vous présentons, Madame la Maire, l'expression de notre sincère considération.

Photo : Tous droits réservés